

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 17 (1925)
Heft: 9

Rubrik: Dans les fédérations suisses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

	TOTAL			Dont travaillant à leur compte	
	hommes	femmes	total	hommes	femmes
A. Extraction des produits du sol . . .	391,447	97,255	488,702	212,670	26,503
B. Travail des produits du sol et manufaturés . . .	556,730	264,610	821,340	103,200	68,364
C. Commerce . . .	118,477	98,675	217,152	41,162	21,125
D. Transports . . .	83,316	7,891	91,297	3,793	103
E. Administr., publique, jurisprudence, science, arts . . .	67,033	31,862	98,895	10,860	8,466
F. Services personnels	4,669	20,553	25,192	14	229
G. Ouvriers n'ayant pas d'occupation professionnelle . . .	25,602	47,604	73,206	25,602	47,604

Pour déterminer quel âge les ouvriers atteignent dans les différentes professions, nous comparons l'âge de 1000 ouvriers de différentes branches d'industries. Le tableau que nous obtenons ainsi est presque aussi clair que si nous prenions 1000 personnes à leur entrée dans la vie industrielle et suivions leur carrière, afin de constater quelle proportion de celles-ci meurent et combien d'entre elles atteignent l'âge de 50, 60 ou 70 ans. Le tableau ci-après est établi exclusivement sur les chiffres par contingents de 1000. Ce ne sont donc pas des chiffres absolus, mais seulement relatifs.

Comparons d'abord les groupes principaux. A cet effet, nous ne devons considérer que les *personnes du sexe masculin*, parce que les femmes quittent en grande partie (par suite de mariage) le métier qu'elles ont adopté, de sorte que les chiffres y relatifs ne nous serviraient à rien. Sur 1000 ouvriers d'un groupe, les classes d'âge se répartissent comme suit:

	A Production brute	B Transf. les prod. du sol et manuf.	C Commerce	D Transports
au-dessous de 20 ans	151	150	113	49
20—29 »	215	250	261	237
30—39 »	166	213	227	299
40—49 »	166	191	203	234
50—59 »	150	122	130	116
60—64 »	60	36	38	24
65—69 »	42	21	22	12
70—74 »	28	11	11	4
75 ans et plus	22	6	6	1

(Il ne faut pas oublier que, dans ce tableau, les classes d'âge jusqu'à 59 ans sont comprises par périodes décennales, tandis qu'après ce chiffre, elles ne le sont que par périodes quinquennales.)

Dans la production brute, c'est l'agriculture qui bat le record avec 373,036 ouvriers; l'industrie des mines avec 5822 et la sylviculture, chasse et pêche avec 12.589 ouvriers qui font encore partie du groupe de la production brute (extraction des produits du sol) n'arrivent pas à influencer le résultat. L'industrie, le commerce et les métiers avec toutes les fabriques et usines se rattachent au groupe B: travail des produits du sol et manufaturés.

La comparaison entre les groupes A et B est une des plus intéressante. Tandis que dans le groupe A, le nombre des ouvriers reste presque le même pendant les années de 30 à 60 ans, dans le groupe B, le nombre d'ouvriers diminue dans le même laps de temps de plus de la moitié, soit de 250 à 122.

L'affluence de recrues suit une certaine marche régulière. La statistique démontre que de 1876 à 1880, le nombre des naissances était de 30,000 environ plus élevé que dans les cinq années précédentes et suivantes; le

chiffre absolu de cette période (438,208 naissances) ne fut pas atteint jusqu'en 1896—1900. Les recensements de 1900, 1910 et 1920 montrent pour certaines professions qui, dans la règle, ne subissent pas de fluctuations, encore des traces de cette vague par le fait qu'en 1900, l'échelle d'âge 20—24, en 1910 celle de 30—34 et en 1920 celle de 40—44 accusent un chiffre plus élevé que celui qui serait résulté de la courbe. Pour autant que cette vague se manifeste encore dans le tableau ci-dessus, il en résulte que le nombre de l'échelle d'âge 40—49 est de 2—3 points plus élevé qu'il ne serait sans la dite vague.

Parallèlement à l'augmentation uniforme des effectifs, on devrait aussi pouvoir constater à travers les différentes classes d'âge une augmentation uniforme. Mais il est loin d'en être le cas. Comme on peut s'en rendre compte en jetant un coup d'œil sur le tableau, dès l'âge de 30 ans, dans le groupe B, les ouvriers disparaissent beaucoup plus rapidement que dans le groupe A. Mais au sein même du groupe B, il existe des différences entre les différentes fabriques et métiers. Toutefois, celles-ci ne figurent pas dans le tableau. Dans les fabriques, sur 1000 personnes, il y en a 544 âgées de 15 à 34 ans, dans les métiers seulement 493. Jusqu'à cet âge, la courbe est plus prononcée dans les fabriques que dans les métiers et depuis là c'est l'inverse qui se produit. Donc, dès l'âge de 35 ans, la diminution des effectifs est, dans les fabriques, beaucoup plus élevée que celle des métiers.

Où ces gens disparaissent-ils? Maint ouvrier, comme l'on sait, ne trouve pas un gain suffisant dans la profession qu'il a apprise et est obligé de lui tourner le dos, soit pour s'expatrier, soit en cherchant un emploi ailleurs dans le commerce ou dans les transports. En effet, ce dernier groupement accuse dans la classe d'âge 30—39 une augmentation de 62 personnes, ce qui prouve que des ouvriers ayant dépassé 30 ans embrassent encore cette carrière. Mais ce contingent est formé aussi d'ouvriers quittant l'agriculture, transition qui n'est guère possible que jusqu'à 35 ans. Les autres groupes ne subissent dans ces classes d'âge, plus d'augmentations (à l'exception des professions libérales qui, toutefois, ne doivent pas leur augmentation au groupe B). Où ces gens s'en vont-ils? Le nombre de ceux qui meurent ne peut être déterminé par cette statistique. La seule chose certaine, c'est que les salariés du groupe B ne peuvent mettre assez d'argent de côté pour leurs vieux jours, afin de pouvoir se retirer du métier.

Comparons maintenant combien de paysans des groupes A et B atteignent l'âge de 60, 65, 70 et 75 ans. 28 agriculteurs ont de 70 à 74 ans, mais seulement 11 ouvriers de fabriques ou des métiers. 22 paysans atteignent encore l'âge de 70 ans, mais seulement six ouvriers de fabrique. De ces six, trois travaillent à leur compte et trois sont des salariés. Plus le nombre des personnes du groupe B se réduit et plus le pourcentage des ouvriers à leur compte augmente. Dans l'échelle d'âge de 28 à 29 ans, il n'y en a que 7% qui travaillent à leur compte, de 50—59 ans 31, de 60—64 ans 36, de 70—74 ans 48 et depuis 75 ans et au-dessus, 59%. Les personnes travaillant à leur compte sont donc celles qui deviennent les plus vieilles.

Dans les fédérations suisses

Bois et bâtiment. La grève des *plâtriers* de Bâle s'est terminée par un succès des ouvriers. Le nouveau contrat collectif consacre les avantages suivants: Pas de prolongation de la durée du travail tant désirée par les patrons. Le salaire minimum est porté de fr. 1.80 à fr. 1.92 à l'heure. Une augmentation de 12 centimes

à l'heure pour chaque ouvrier qualifié. Le salaire minimum de toutes les catégories de manœuvres sera augmenté de 5 ct., comme avant la diminution des salaires, selon l'ancien contrat. Les travaux exécutés au Bruderholz bénéficieront d'un supplément de salaire. Aucune représaille ne sera exercée. Les relations de travail ne sont pas interrompues du fait de la grève.

Par ce résultat, les ouvriers ont à peu près reconquis les conditions obtenues en 1920. Il ne fut pas possible d'obtenir des vacances payées. Le contrat est valable jusqu'au 1^{er} mars 1928. Mais, si pendant la durée du contrat le coût de la vie se modifiait d'une façon sensible, les salaires pourront être aussi modifiés par tranches annuelles à partir du 1^{er} avril 1926. La demande doit en être présentée quatre semaines avant à l'office de conciliation. Le travail a été repris le 20 juillet.

Papier et auxiliaires des arts graphiques. La grève des ouvriers papetiers de Landquart s'est terminée au début au mois d'août. La maison qui, durant la grève, avait pu faire exécuter ses commandes par les autres fabriques de papier, refusa d'admettre la proposition par l'office de conciliation de Coire. Elle fit une autre proposition, accordant une augmentation partielle des salaires et offrant l'introduction du travail à la tâche. Le point critique était la réintégration de quelques grévistes, que la direction refusait de reprendre. Les grévistes réussirent d'atténuer certaines conditions posées, mais d'une manière générale, les propositions patronales durent être acceptées. Un tiers seulement des ouvriers furent repris les premiers jours, les autres doivent être secourus encore. Une trentaine d'ouvriers ne peuvent plus compter d'être repris. Cette situation obligea l'Union syndicale à intervenir en lançant une souscription en faveur des victimes de cette grève, les moyens financiers de la fédération étant épuisés. Nous espérons que cet appel à la solidarité sera entendu par la classe ouvrière de ce pays.



Mouvement international

Congrès international des peintres et professions similaires. L'organisation internationale des peintres et professions similaires a tenu son IV^{me} congrès à Dresde. L'Amérique, le Danemark, l'Allemagne, la Suède, la Norvège, l'Autriche, la Hongrie et la Suisse étaient représentés par douze délégués officiels au total. Les fédérations de Belgique, d'Angleterre, de Finlande, de Hollande et de Tchécoslovaquie ne furent point, pour des raisons diverses, à même d'assister au congrès. Dans les autres pays, des fédérations ou sections professionnelles dignes de mention n'existent pas pour le moment dans les professions de la peinture et métiers assimilés.

Le rapport du secrétaire Streine, de Hambourg, englobait les deux dernières années. Parmi diverses autres choses, on a réussi à promouvoir l'activité du secrétariat au cours de cette période, par l'édition d'un bulletin d'information paraissant régulièrement. Les relations avec les groupements non encore affiliés purent être affermies, et le travail d'information sur les questions les plus diverses relatives à l'organisation, à la technique professionnelle et au domaine social, largement étendu. Le rapport sur l'activité du secrétariat, dont la situation financière est satisfaisante, fut approuvé à l'unanimité. De même, le camarade Streine fut réélu unaniment au poste de secrétaire international.

Les exposés sur l'évolution des professions de la branche peinture, des points de vue artistique et technique, dans les divers pays, donnèrent lieu à un échange de vues très animé et fort utile. L'industrie de la peinture traverse, elle aussi, un stade de transition auquel

on se doit d'accorder, dès à présent, une attention plus grande qu'on ne le fit.

L'édition, par la section allemande, d'un organe professionnel fort heureusement présenté, fut saluée de l'approbation générale, et l'on s'engagea à le diffuser également dans les autres pays.

L'attitude prise en matière de questions d'hygiène et d'accidents du travail vaut qu'on lui accorde la plus grande importance. Il fut décidé, à l'unanimité approbation, de tendre, par tous les moyens, à ce que la convention adoptée par la conférence internationale du travail de 1921, à Genève, au sujet du saturnisme, soit ratifiée dans le délai, qui va jusqu'à son entrée en vigueur, en 1927, par tous les Etats, et que son application soit préparée par des lois et des règlements adéquats. De même, on mènera, d'une manière plus active que jamais, la lutte contre l'emploi de plus en plus généralisé des succédanés de la térbenthine, des siccatifs et autres produits chimiques pernicieux pour l'économie humaine.

Le débat sur la question d'une éventuelle fusion avec l'Internationale des travailleurs du bâtiment fut ajournée après un long échange d'opinions. Étant donné que les fédérations de Hollande, de Danemark et de Suède s'opposent décidément à une telle fusion, et que, quelques jours avant le congrès, l'assemblée générale de la fédération allemande a rejeté unanimement une fusion avec les ouvriers du bâtiment, même les défenseurs de la thèse de la fusion émirent, pour des raisons d'ordre international, l'avis que ce serait une erreur que de prendre une décision définitive en ce moment. Le délégué américain se déclara, lui aussi, contre l'abandon de l'autonomie des organisations.

Congrès international des travailleurs du tabac.

Le secrétariat international des travailleurs du tabac a tenu, à Bruxelles, du 3 au 7 août, son premier congrès annuel depuis la reconstitution de l'Internationale en 1919. Il comprenait 27 délégués, représentant 12 organisations appartenant à 11 pays. Il ressort du rapport soumis par le secrétaire international Eichelsheim sur l'activité depuis le dernier congrès que l'industrie du tabac ploie dans tous les pays sous des impôts de plus en plus lourds, qui font que le prix des produits fabriqués augmente et que la consommation se réduit. De plus, on emploie en nombre de pays toujours plus de machines, ce qui a pour conséquence de diminuer le nombre des travailleurs. A la fin de 1924, 13 pays étaient affiliés au secrétariat international, dont l'effectif global se chiffrait par 120,883 membres. La situation financière du secrétariat s'est notablement améliorée au cours de 1924, de sorte que l'on peut maintenant envisager la possibilité d'une plus large activité.

Quelques organisations affiliées ont reçu une lettre de la section des travailleurs du tabac de l'Union russe de l'alimentation, lettre où l'on se plaint que le secrétaire international n'aurait pas répondu à une demande d'admission de la fédération russe. Après que le secrétaire eût dénié cette assertion, le congrès adopta, après un débat approfondi, la résolution suivante présentée par Deichmann (Allemagne):

«I. Le congrès constate que le syndicat russe n'ayant pas adressé une demande officielle d'affiliation à l'Internationale du tabac, il n'y a pas lieu d'engager une conversation à ce sujet.

II. Une éventuelle demande officielle du syndicat russe ne pourra être accueillie tant que les négociations en cours entre l'Internationale syndicale d'Amsterdam et de la centrale syndicale russe n'auront pas abouti à un accord.»

Des propositions avaient été soumises par la Belgique et les pays scandinaves au sujet de l'institution d'un fonds international de lutte et subsidiairement l'introduction du secours obligatoire dans l'éventualité